

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009

#### **Etaient présents :**

Madame DIEUTRE, Monsieur VAN DER BRUGGEN, adjoints ;  
Mesdames AUVRAY, CORREIA, DELESTRE, HINFRAY, Messieurs BRETON, DIEUTRE, DUSSAUX, GENTY, HAUTEFEUILLE, LASNE.

#### **Etaient absents :**

Excusés : Messieurs DUPONT, pouvoir à Madame HAIMONET, CARRETIER.

#### **Ordre du jour :**

##### **Démission d'un agent municipal**

Madame le maire donne lecture du courrier de démission de Magali CAPRON, adjoint Territorial d'Animation, recrutée récemment, qui pour des raisons personnelles, l'informe de sa démission à partir du délai légal, selon les termes du contrat de travail.

Madame le maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un nouveau contrat dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise madame le maire à signer le contrat à intervenir pour le recrutement d'un agent territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 6/35<sup>ème</sup> sur le temps scolaire.

##### **Achat mobilier salle des fêtes**

Conformément à la décision prise lors de la précédente réunion, madame le maire donne lecture de la proposition financière relative à l'acquisition de tables et chariots pour la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre de BMV.
- d'acquérir 30 tables, NF, pour le prix unitaire de 162.00€ HT et 2 chariots pour un prix unitaire de 344.50€ HT.

##### **Contrats d'Assurances des Risques Statutaires**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Adopte** le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune de Saint-Martin-Osmonville

des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

- **Autorise** madame le Maire à signer les conventions en résultant.

### **Convention d'adhésion à la mission Conseil et Assistance chômage**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du principe que les agents du secteur public ont droit aux allocations d'assurance chômage dans les mêmes conditions que les travailleurs du secteur privé, qu'ils soient fonctionnaires, stagiaires ou agents non titulaires de droit public ou de droit privé. Cette indemnisation est à la charge de l'employeur public. Considérant que la commune emploie des personnes non titulaires et qu'une procédure de licenciement d'un agent titulaire est mise en oeuvre, il y a lieu de se munir d'une assistance dans le cadre du dossier d'indemnisation à intervenir.

La commune s'est rapprochée du Centre de Gestion qui dans le cadre de ses missions facultatives propose une assistance chômage aux collectivités territoriales.

La commune de Saint-Martin-Osmonville étant affiliée au Centre de Gestion bénéficierait d'un tarif de 216.30€ pour la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la mission facultative de Conseil et d'Assistance chômage mise en oeuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime
- Autorise madame le maire à signer la convention.

### **Haie du Cimetière**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal deux propositions financières faites pour l'élagage de la haie du cimetière et l'enlèvement des branches. La première proposition faite par l'entreprise GRESSENT s'élève à 3500.00€ HT, la seconde faite par l'entreprise CUMONT s'élève à 907.20€ HT.

Après examen des devis, madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le choix du prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de confier les travaux d'élagage avec l'enlèvement des branches de la haie du cimetière à l'entreprise CUMONT, en demandant une réduction de la haie d'1m50.

### **Travaux**

Madame le Maire énumère au Conseil Municipal, l'état des travaux réalisés et ceux en cours de réalisation :

- Chemin Vert :

L'ouverture des plis relatifs à l'aménagement, bordurage et trottoirs a eu lieu le 9 novembre.

La date limite de dépôt des offres pour les travaux de réfection de la chaussée est fixée au 13 novembre.

Les mâts d'éclairage public, de coloris noir, ont été commandés.

Le morceau de ferraille ressortant de la chaussée devrait être enlevé par l'entreprise FIZET.

- Les travaux de voirie au Mauray sont terminés.
- La commande des travaux du pignon de l'église a été passée auprès de l'entreprise LANFRY,
- Un courrier a été adressé au centre de secours de Saint-Saëns pour la programmation d'une réunion publique d'information sur l'utilisation du défibrillateur.
- Des sonnettes ont été installées à l'entrée des deux écoles.
- Les travaux de plomberie prévus à la salle des fêtes ont été exécutés.
- L'éclairage public du Beau Soleil est fait.

- Un expert mandaté par les assurances AXA est passé voir la toiture de la salle des fêtes, suite au sinistre provoqué par les chutes de grêle en mai dernier.

- SIER de la région de Buchy

Madame DIEUTRE a représenté Madame le Maire lors de la dernière réunion syndicale.

Il a été question de la programmation des travaux pour 2010 :

- Rue du Stade :

Eclairage de la future école ;

Un chiffrage est demandé pour l'effacement des réseaux : 1<sup>ère</sup> tranche (en partant de la RD928 jusqu'aux Transports Renault), 2<sup>ème</sup> tranche (en partant du carrefour Rue du Foyer).

Illumination de Noël :

Madame le maire présente au Conseil un devis pour l'acquisition d'une guirlande LED, décor de Noël. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat d'une guirlande de Noël.

Conseils d'écoles élémentaire et maternelle :

Madame Dieutre fait un compte rendu sommaire des conseils d'écoles qui viennent de se dérouler, les enseignants remercient la municipalité pour la réalisation des travaux évoqués lors des précédentes réunions.

Les élèves de l'école primaire participeront à une course dans le cadre du Téléthon, le 4 décembre, et chanteront lors du spectacle de Noël, le 18 décembre.

### **Colis de fin d'année**

Madame le Maire interroge le Conseil sur le tarif d'achat des colis de fin d'année. En 2008, la dépense s'élevait à 20€le colis.

Le Conseil Municipal autorise une dépense entre 20 et 22€le colis.

Madame le maire demande une réunion de la commission des affaires sociales pour l'organisation.

### **Spectacle de Noël 2009**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que Madame Dieutre a négocié un spectacle de magie pour un prix s'élevant à 550 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Accepte de financer le spectacle de Noël pour le prix de 550€

- Autorise madame le maire à signer le contrat d'engagement à intervenir avec l'artiste.

### **Orientations budgétaires 2010**

Dans le cadre de la préparation budgétaire de l'année 2010, Madame le maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du précédent budget, expose les informations sur les principaux investissements projetés et ouvre le débat :

*Ecoles :*

Sachant que le principal investissement sera la construction de l'école élémentaire afin de faire face aux dépenses il y a lieu de solliciter des offres de financements et des subventions auprès d'organismes publics.

L'équipement informatique d'une classe maternelle a été demandé au Conseil d'école.

*Personnel communal :*

- Il y aura lieu de prévoir une formation aux premiers secours pour les agents travaillant au sein des écoles.

- Le recrutement d'une 2<sup>ème</sup> ATSEM à l'école maternelle et d'un agent technique pour seconder l'agent actuel est à envisager, sachant que cela engendrera des charges supplémentaires.

#### *Eglise :*

La deuxième tranche des travaux pour la remise en état de l'horloge sera à prévoir.

#### *Cimetière communal : Projet d'un columbarium*

Madame le maire informe le conseil de sa demande auprès de prestataires funéraires de propositions financières concernant l'aménagement d'un columbarium.

#### *Communauté de Communes de St-Saëns-Porte de Bray*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune de Saint-Martin-Osmonville intègrera la communauté de communes de St-Saëns.

Deux agents de la Communauté de communes passeront dans chaque habitation pour informer la population sur le tri des ordures ménagères.

#### *Chemins de randonnées*

Madame le maire émet le souhait de rouvrir certains chemins de randonnée qui sont actuellement fermés. Le dossier sera à étudier lors d'une prochaine commission de voirie.

#### *Ramassage scolaire :*

L'emplacement de l'abri-bus du Centre est à étudier lors d'une prochaine séance de commission voirie.

A la suite d'une visite sur place de la commission sécurité routière du Conseil Général, les arrêts sont tous répertoriés et officialisés.

### **Questions diverses**

Madame le maire informe le conseil :

- de la date des élections régionales qui auront lieu les 14 et 21 mars 2010.
  - de sa demande d'emplacement des bornes de tri sélectif aux hameaux la Prée et la Boissière.
  - que les ordures ménagères seront collectées par la Communauté de communes le mardi, sans changement pour les administrés.
  - que dans le cadre « *les églises de nos villages se racontent* », l'office de tourisme de St-Saëns a programmé la visite de l'église de Saint-Martin- Osmonville.
  - que le Département de Seine-Maritime, dans le cadre du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers, procèdera à une enquête publique du 23/11 au 23/12/2009.
- La liste des communes où pourront être consultés les documents est affichée en mairie.
- du changement de présidence suite au renouvellement du Conseil d'administration du Club de l'Amitié.

Ainsi, Mme PAYEN Ghislaine a été élue présidente en remplacement de Mr BRUMENT Fernand.

- qu'une réunion avec les représentants du SIAEPA est prévue le vendredi 13/11/2009.

A propos du semoir tombé en panne, lors de l'essai, Madame le maire demande au Conseil l'autorisation de le déposer pour réparation dans les ateliers DUPONT, vu l'accord de Mr DUPONT Mickaël.

- de la vitesse excessive des véhicules « rue du val mesnier » d'après les riverains.

Plus rien n'étant évoqué, la séance est levée à 23h35.

Carole HAIMONET

Maire